



DECLARATION DE LA FSU AU CTA DU 20 DECEMBRE 2018

Face aux inégalités grandissantes et au sentiment d'abandon d'une grande partie de la population, le gouvernement doit apporter des réponses qui améliorent les conditions de vie de tous les salarié-es, chômeurs, retraité-es et jeunes : augmentation des salaires, des minima sociaux et des retraites, accès à des services publics de qualité sur tout le territoire, création d'emplois.

Il ne pourra pas répondre à la crise profonde de notre pays sans dégager les moyens budgétaires nécessaires. Une réforme fiscale juste et plus redistributive et le rétablissement de l'ISF s'imposent.

Les annonces du président de la République ne sont donc pas à la hauteur de tous ces enjeux et ne répondent pas aux attentes. Il doit comprendre que c'est un changement de cap qui lui est demandé aujourd'hui sans quoi les fractures de notre société risquent encore de s'aggraver.

Améliorer la cohésion sociale, défendre les valeurs qui fondent le modèle social, favoriser la transition écologique exige des services publics forts avec des agent-es véritablement reconnu-es. La FSU demande au gouvernement d'abandonner le projet de réforme de la Fonction publique tel qu'il est prévu à ce stade. Au contraire, pour répondre aux enjeux de société c'est d'une fonction publique renforcée dans ses moyens et missions, avec des agent-es conforté-es dans leur statut et leurs carrières dont le pays a besoin. Elle met en garde contre toute tentation d'utiliser une nouvelle fois la Fonction publique pour payer les nécessaires mesures sociales à prendre.

La Fonction publique est menacée de faire les frais des quelques concessions faites sur l'annulation de taxes par une amplification des suppressions de postes déjà prévues. Le Sénat n'a d'ailleurs pas hésité cette semaine à alourdir l'ardoise pour le second degré en passant de 2650 suppressions de postes à 2950 et en votant le passage d'un à trois jours de carence.

Le ministre vient de communiquer les enveloppes académiques lors du dernier CTM, nos craintes sont confirmées. Malgré le retard de dotation et une augmentation du nombre d'élèves dans l'académie nous n'aurons aucune création nette de postes.

La présentation tronquée du ministre qui cherche à masquer les suppressions de poste derrière l'augmentation des heures supplémentaires ne résistera pas à une analyse détaillée. L'effort, insuffisant, qui porte sur le premier degré est entièrement financée par la suppression de 95 etp dans le second degré transformés en HSA. HSA dont le ministère n'est pas capable actuellement de garantir le financement. La FSU s'opposera à toute modification des décrets de 2014 visant à imposer aux collègues plus d'une heure supplémentaire.

Les revendications exprimées depuis des mois par la FSU contre les réformes du bac et des lycées et contre Parcoursup, qui ont pour objectif de légitimer un tri social de plus en plus précoce et de répondre aux injonctions de suppressions de postes, sont reprises par les lycéens. Ces mobilisations sont parfois émaillées d'actes violents de casseurs infiltrés ou des forces de l'ordre, dont les interventions souvent disproportionnées ont également conduit à une brusque montée des tensions. Des élèves ont été gravement blessés. La répression policière doit cesser. La FSU ne cautionne évidemment pas les atteintes aux biens et aux personnes, elle condamne la violence mais refuse qu'elle soit instrumentalisée pour empêcher des jeunes d'exprimer leur opposition légitime à des réformes qui vont accroître les inégalités. Par son refus d'engager tout dialogue, ses propos provocateurs et son traitement uniquement sécuritaire de la situation, le Ministre de l'Éducation Nationale porte une lourde responsabilité dans la situation actuelle : il y a urgence à écouter et entendre les revendications des élèves et des personnels.

Carte des spécialités

La carte des enseignements de spécialité et des enseignements optionnels devait offrir des parcours plus riches que les séries qui disparaissent. Le ministre n'a cessé d'insister sur la liberté de choix dans la combinaison des spécialités en 1^{ère} offertes aux élèves. La fiche de liaison de seconde proposée par le rectorat obéit à ce principe. Le conseil de classe ne se prononce que sur le passage en 1^{ère} et pas sur les choix des spécialités. Sans étude de faisabilité, il est déjà clair qu'il sera impossible de répondre à toutes les demandes d'association de spécialité à moins d'ignorer la question des ressources humaines et des moyens donnés aux établissements. La mise en réseau est aussi utopique. Est-il réellement possible d'aligner les emplois du temps de plusieurs lycées ? Le rectorat financera-t-il les déplacements des élèves ?

De plus, les familles et les élèves doivent décider de parcours plus individualisés sans qu'elles aient en main toutes les informations permettant de faire d'éclairer le choix les spécialités attendues par les formations des établissements du supérieur. La complexité des choix donnera priorité aux élèves qui auront les codes et va permettre de construire des parcours d'initiés tout en excluant les élèves issus des milieux populaires. Le rectorat a fait le choix d'ouvrir sept spécialités dans la presque totalité des établissements. Cependant en l'absence de dotation fléchée, la carte est virtuelle. Un examen attentif montre que l'implantation des spécialités et options peine à corriger toutes les inégalités territoriales. Certains établissements à cause de leur taille, de leur situation géographique ou du type de séries existantes ont une carte moins étoffée que les autres.

Concernant l'EPS, le ministre a refusé qu'une spécialité autour de l'EPS et des APSA soit créée, seule discipline dans ce cas L'enseignement optionnel ne compensant pas ce manque, il n'est d'ailleurs proposé que dans 48% des lycées d'Aquitaine.

La réforme du lycée concerne également la voie technologique, Elle est maintenue mais va encore être mise à mal. La suppression des spécialités en classe de première et la dilution de ces spécialités dans un enseignement transversal en classe de terminale va renforcer la perte de sens déjà engagée par les réformes précédentes. En seconde, la fin de la dérogation sur le couplage des enseignements technologiques SI/CIT et Biotechno/Santé social, va diminuer l'attractivité et la spécificité de cette voie. D'autre part, les perspectives de poursuite d'études s'amenuisent pour les bacheliers trchnologiques, avec moins d'accès à l'université dans le système parcoursSUP et un accès limité dans les BTS.

La quasi-totalité des projets de programme viennent d'être recalés lors des séances du CSE du 18 et 19 décembre. La FSU, la CGT, Solidaires et la FCPE ont même quitté la séance le 19. Pourtant, le ministère continue de refuser d'entendre l'opposition des personnels à cette réforme et d'affirmer au contraire qu'ils la soutiennent. Pourtant, aucun texte sur le lycée, le lycée professionnel et le baccalauréat n'a reçu d'avis positif.

Carte des formations

En ce qui concerne la carte des formations de l'enseignement professionnel, revenons d'abord à ce que déclarait Monsieur le Ministre lors de la conférence de presse du 28 mai 2018 intitulée : «Transformer le lycée professionnel».

Reprenons ces éléments de langage : « J'ai voulu la transformation du lycée professionnel pour le positionner à la pointe de l'offre de formation de notre pays afin de former d'excellents professionnels reconnus internationalement ».

En découvrant la carte des formations professionnelles de l'Académie de Bordeaux, force est de constater qu'on est très loin des ambitions de Monsieur le Ministre.

Où est la promotion de « l'excellence » de l'enseignement professionnel dans notre Académie ? Où sont les formations concernant les énergies renouvelables, le numérique, les métiers de demain ?

Tout est focalisé sur les suppressions/transmutations des formations Gestion-Administration pour tenter de corriger les conséquences néfastes d'une réforme conçue au détriment des élèves et de leurs enseignants. Et pourtant, en juin 2012, dans un entretien avec la revue Economie et management l'IGEN, Didier MICHEL en charge de la création de ce baccalauréat professionnel faisait l'éloge des raisons de cette rénovation en avançant qu'elle offrirait "des perspectives d'insertion sur des emplois administratifs de niveau IV." Qu'elle relancerait "l'attractivité des formations administratives afin d'enrayer la spirale négative de l'orientation par défaut d'élèves non motivés, aux profils de moins en moins adaptés". Qu'elle permettrait "d'enrichir les parcours d'expériences professionnelles variées, adaptées aux projets des élèves et conduisant à la réussite, y compris en élargissant les possibilités de poursuites d'études en BTS."

Six ans après, force est de constater que cette réforme a produit tout à fait le contraire et à tous les niveaux. Et au lieu de faire un bilan objectif et de questionner les professionnels qui ont subi la mise en œuvre des réformes de la Voie Professionnelle, le ministre refuse d'entendre les revendications des jeunes et des personnels et passe en force car il va publier au BO une nouvelle fois, deux emblématique de cette réforme (secondes familles de métiers et 3ème prépa-métiers) qui viennent de recevoir un avis négatif au CSE.

La FSU redit avec force son opposition aux réformes des lycées et du baccalauréat et appelle les collègues à stopper partout cet engrenage infernal.

La FSU se félicite de la participation des personnels de l'Éducation nationale aux élections professionnelles dans l'académie de Bordeaux, en hausse de 6,89 % par rapport à 2014, qui plus est dans des conditions de vote complexes et chaotiques dès le premier jour. Avec une augmentation de 387 voix la FSU reste la première organisation représentative de l'académie devançant de plus de 10 points la suivante. Les électeurs et électrices de l'Éducation ont ainsi

renouvelé leur confiance aux délégué.es du personnel de la FSU et de ses syndicats pour les représenter.

Alors que le Ministre cherche à faire croire que les personnels lui accordent un satisfecit permanent contre l'avis des organisations syndicales, ces élections constituent un message fort envoyé par les personnels et il devra en tenir compte tant sur la méthode de concertation que sur le contenu des réformes.